

Composition du dossier D'AGRÉMENT d'assistant(e) maternel(le)

Documents à retourner avec votre dossier complet :

Direction de la Prévention et du Développement Social

Service de P.M.I / Centre Colbert - 4 rue Eugène Rolland - B.P 601 - 36020 CHÂTEAUROUX CEDEX

POUR LE CANDIDAT QUI SOUHAITE EXERCER À SON DOMICILE

- Original du formulaire Cerfa de** « Demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le) »
(le double est à conserver par le candidat)
- Certificat médical** (modèle ci-joint).
Pour une 1^{ère} demande d'agrément, fournir la copie intégrale du carnet de vaccination.
- Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité (fournir une copie du recto et du verso dans le cas d'une carte d'identité).
ou
- Copie d'un titre de séjour en cours de validité autorisant l'exercice d'une activité professionnelle** (pour les personnes ressortissantes d'un pays non membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen).
- Copie d'un justificatif de domicile à votre nom, de moins de 3 mois.**
L'un des documents suivants justificatif d'habitation (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone ou attestation assurance logement).
Pour une personne hébergée fournir un justificatif de domicile au nom de la personne qui héberge et une attestation d'hébergement signée par cette personne.
- Pièce complémentaire au dossier** : copie du diplôme ou de la certification petite enfance si le candidat en est titulaire

La réglementation prévoit que le service de PMI vérifie que le candidat et toutes les personnes de plus de 13 ans vivant à son domicile n'ont pas fait l'objet de condamnation incompatible avec l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le). **Ainsi, il convient de fournir les renseignements concernant l'état civil des personnes de plus de 13 ans : nom, prénom, date et lieu de naissance.**

En cas d'exercice en MAM, la vérification ne concerne que le candidat à l'agrément.

POUR LE CANDIDAT QUI SOUHAITE EXERCER EN MAISON D'ASSISTANT(E) MATERNEL(LE)

En plus des documents ci-dessus, merci de joindre également :

* si intégration d'une MAM existante :

- Le nom et les coordonnées de la MAM.**
- Attestation d'assurance** « Incendie, Accidents et Risques Divers » de la MAM en cours de validité.

* si création d'une MAM (en plus des documents cités) :

- à la place du justificatif de domicile, joindre **un justificatif de domiciliation de la MAM** (titre de propriété, quittance de loyer ou convention de mise à disposition du local).
- copie ou engagement d'attestation d'assurance** « Incendie, Accidents et Risques Divers » du local.

À l'appui de votre dossier, vous voudrez bien également fournir certaines pièces complémentaires

- les plans et la destination de chaque pièce.
- un justificatif d'entretien de moins d'un an des appareils fixes de chauffage et production d'eau chaude.
- un projet d'accueil commun ou de fonctionnement ainsi qu'un règlement interne.
- le cas échéant les statuts de l'association porteuse du projet ou de la SCI.

